

GE_GERICHTE ATAS/379/2011 vom 13. April 2011

GE Cour de justice, 2011-04-13, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ATAS_379_2011

FR: GE_GERICHTE ATAS/379/2011 du 13 avril 2011

IT: GE_GERICHTE ATAS/379/2011 del 13 aprile 2011

Volltext

Siégeant : Maya CRAMER, Présidente; Monique STOLLER FÜLLEMANN et Christine BULLIARD MANGILI, Juges assesseurs

REPUBLIQUE ET

CANTON DE GENEVE POUVOIR JUDICIAIRE

A/751/2011 ATAS/379/2011 COUR DE JUSTICE Chambre des assurances sociales Arrêt du 13 avril 2011 5ème Chambre

En la cause Monsieur O_____, domicilié à MARCELLAZ, FRANCE

recourant

contre CAISSE CANTONALE GENEVOISE DE CHOMAGE, rue de Montbrillant 40, case postale 2293, 1211 Genève 2

intimée

A/751/2011 - 2/2 -

Vu la décision sur opposition du 1er mars 2011; Vu le recours du 11 mars 2011 de M. O_____; Vu son courrier reçu en date du 23 mars 2011, par lequel il retire son recours; Attendu qu'il convient d'en prendre acte et de rayer la cause du rôle.

PAR CES MOTIFS, LA CHAMBRE DES ASSURANCES SOCIALES : 1. Prend acte du retrait du recours. 2. Raye la cause du rôle.

La greffière

Diana ZIERI

La Présidente :

Maya CRAMER

Une copie conforme du présent arrêt est notifiée aux parties par le greffe le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.